

# EXAMEN D'AVOCAT

Session de mai 2015

PLAIDOIRIE

Août 2015

Le 15 septembre 2014, à 0815, la Police cantonale était appelée pour une intervention, route de la Fonderie, à la hauteur de l'entreprise CHOCOLAT VILLARS, pour un accident de la circulation avec une personne légèrement blessée.

Sur place la Police a rencontré l'appelant, soit Marc HASSAIN. Son état physique paraissait normal. Il se plaignait cependant de douleurs à la jambe gauche.

L'automobiliste, Camille HONNÊTE, avait quitté les lieux à bord de son véhicule avant l'arrivée de la police. Elle avait laissé son numéro de téléphone à Marc HASSAIN.

Aucun indice n'a pu être relevé par la Police pour déterminer exactement la zone d'impact. Par contre, lorsque Camille HONNÊTE s'est présentée pour son audition, la Police a relevé sur le pare-chocs avant gauche de très légères griffures.

\* \* \*

Auditionné par la police le 16 septembre 2014, **Marc HASSAIN** a déclaré :

*« Le matin du 15 septembre 2014, à 0800 environ, je marchais de la route Wilhelm-Kaiser en direction de la Route de la Fonderie par l'escalier qui les relie. Il n'y avait pas énormément de trafic. Je voulais traverser la Route de la Fonderie pour me rendre à l'université, via la Rue Albert-Gockel. Je ne suis pas sûr de m'être arrêté avant de m'engager. En effet, j'avais regardé à gauche et à droite avant le passage piéton et il n'y avait personne. J'avais bien vu la voiture de Madame HONNÊTE, mais dès lors qu'elle était arrêtée au céder le passage de la Rue Albert-Gockel, je ne l'ai pas prise en considération car que je ne savais pas où elle voulait aller.*

Alors que j'avais déjà pratiquement traversé la moitié du passage piéton, une voiture est arrivée rapidement de la Rue Albert-Gockel. Bien que j'ai accéléré en voyant le véhicule, celui-ci m'a heurté la jambe gauche, avec son côté avant-gauche. La collision a eu lieu sur la voie direction route de Beaumont, soit sur la première partie du passage piéton. Je ne me rappelle pas si je me suis appuyé sur le capot de la voiture ou non.

La conductrice est alors sortie comme une furie et m'a dit que c'était ma faute, que j'avais traversé sans regarder et en courant. Elle m'a également dit que je n'avais rien.

Je voulais appeler la Police, mais elle m'a dit qu'elle était pressée et m'a donné son numéro de téléphone. Elle est ensuite partie.

Une personne était présente au bord de la route et a assisté à la discussion.

J'ai ensuite appelé le 117.

J'ai des douleurs à la jambe gauche, de la partie inférieure de la cuisse jusqu'en dessous du genou mais je peux marcher. Je ne suis pas allé voir de médecin.»

\* \* \*

Quant à **Camille HONNÊTE**, elle a été auditionnée par la Police également le lendemain, soit le 16 septembre et a déclaré :

« Le matin du 15 septembre 2014, vers 0800, je me suis arrêtée à Fribourg sur la route Albert-Gockel en direction de la route de la Fonderie. Je circulais à bord de la voiture de marque Peugeot 206, immatriculée FR 999 999, datant de 1998. Il n'y avait pas de trafic, contrairement à d'habitude. Il y avait des baraquements de chantier qui cachaient la vue sur l'escalier qui débouche sur le passage pour piétons, soit sur l'endroit d'où venait Marc HASSAIN. Etant donné qu'aucune voiture ne circulait et qu'aucun piéton n'était présent, je me suis engagée à gauche en direction du quartier de Beaumont sur la route de la Fonderie. A peine engagée sur cette route, j'ai constaté qu'un piéton traversait sur le passage pour piétons, de droite à gauche. A mon avis, il ne marchait pas, il devait courir parce que le temps que je quitte la rue Albert-Gockel, il n'y avait personne ni sur le trottoir, ni sur la chaussée. Je ne sais plus à quelle vitesse je circulais, mais je ne devais pas rouler vite étant donné que je venais de démarrer.

Je n'ai pas pu réagir parce que je n'ai vu le piéton qu'au dernier moment. Dès lors, une jambe du piéton semble avoir heurté l'avant de ma voiture. Je n'ai cependant rien senti. Pour moi, je me suis arrêtée juste devant lui. D'ailleurs, Marc HASSAIN a posé ses mains sur mon capot.

Ce piéton a tout de suite commencé à m'engueuler. A ce moment-là, j'ai descendu la vitre et je me suis excusée. Monsieur HASSAIN était très excité et a été malhonnête avec moi. J'ai demandé s'il était blessé. Jusque-là, j'étais toujours arrêtée sur la chaussée, mais par la suite, j'ai déplacé ma voiture étant donné que d'autres véhicules arrivaient. Je me suis stationnée sur une place de la chocolaterie VILLARS. J'ai donné uniquement mon numéro de téléphone à Monsieur HASSAIN. Une personne était présente sur le trottoir, mais elle n'a rien vu de l'accident.

Monsieur HASSAIN est ensuite parti et j'ai discuté encore un moment avec le témoin. A mon avis, il n'y a pas eu d'impact au niveau de la jambe. D'ailleurs, Marc HASSAIN marchait normalement quand il est parti en direction de l'université.

Je portais la ceinture de sécurité et j'avais les phares enclenchés. Je n'ai pas consommé de médicaments ni d'alcool ou stupéfiants. Je portais mes lentilles pour conduire.

\* \* \*

Par **ordonnance pénale du 12 décembre 2014**, le Procureur du canton de Fribourg a condamné Camille HONNÊTE pour violation grave des règles de la circulation routière et violation des devoirs en cas d'accident à une peine pécuniaire de 30 jours-amende avec sursis pendant 2 ans, le montant du jours-amende étant fixé à CHF 130.-, ainsi qu'à une amende de CHF 500.-.

\* \* \*

Camille HONNÊTE a formé opposition le 18 décembre 2014, si bien que le dossier a été transmis au Juge de Police de la Sarine.

Les débats ont lieu aujourd'hui. Le ministère public a décidé de participer aux débats, alors que Marc HASSAIN a renoncé à se porter partie civile.

Aucun témoin n'a été cité. L'audition de Camille HONNÊTE n'a apporté aucun élément nouveau.

Le Juge de Police déclare la procédure probatoire close et donne la parole au Ministère public pour son réquisitoire, avant de passer la parole à la défense.

**Premier / Première candidat (e)** représente le PROCUREUR

**Second (e) candidat (e)** représente les intérêts de Camille HONNÊTE.

**Durée : 10 à (max) 12 minutes**

La lecture d'un texte est interdite (cf. art. 31 al. 2 Règlement)

(au besoin, les candidats peuvent contacter le donneur de thème : 026 322 49 20)

**Annexe** : plan de situation

